



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION N° 2015-107

CONVENTIONS ET AVENANTS

15 - Réhabilitation des réseaux d'assainissement, allée du Professeur Dubos à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539-MOM-93) - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 633

Date de la convocation : le 03 décembre 2015,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL

Présents : 40

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Youcef CHELGHAF (Commune de Garges-lès-Gonesse), M. Gérard GRÉGOIRE et Mme Yolande GARRET (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et M. Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Mme Michèle BACHY et M. Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), M. Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 5

M. Luc VILLERMIN, Délégué titulaire de la commune de Fontenay-en-Parisis, donne pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué titulaire de la commune de Le Thillay,
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsoul, donne pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsoul,
M. Bernard BESANÇON, Délégué Titulaire de la commune de Puiseux-en-France, donne pouvoir à M. Didier GUEVEL, Délégué Titulaire de la commune de Le Plessis-Gassot,
M. Lionel LECUYER, Délégué Titulaire de la commune de Vémars, donne pouvoir à M. Alain GOLETTA, Délégué Titulaire de la commune de Vémars.

Présents sans droit de vote : 2

CONVENTIONS ET AVENANTS

15 - Réhabilitation des réseaux d'assainissement, allée du Professeur Dubos à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539-MOM-93) - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 633

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet concerne la réhabilitation des réseaux d'assainissement communaux situés allée du Professeur Dubos, sur la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT.

L'analyse des inspections télévisées met en évidence le mauvais état des canalisations pour certains tronçons. Les branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales sont également concernés.

Sur demande de la commune, le SIAH propose de reprendre une partie de ces réseaux les plus sensibles en tranchée, sur une longueur de 55 mètres linéaires ainsi que les branchements au nombre de 54 unités en eaux usées.

Une réhabilitation par l'intérieur est envisageable sur le reste du linéaire des réseaux d'assainissement concerné par les travaux, soit 388 mètres linéaires en eaux usées de diamètre 200 millimètres.

Concernant les réseaux d'eaux pluviales, la réhabilitation par l'intérieur concerne les réseaux ayant les caractéristiques suivantes : 11 mètres linéaires concernant un réseau de diamètre de 200 millimètres, 385 mètres linéaires concernant un réseau de diamètre de 300 millimètres, 132 mètres linéaires concernant un réseau de diamètre de 400 millimètres et 41 mètres linéaires concernant un réseau de diamètre de 500 millimètres.

La commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT, maître d'ouvrage, souhaite désigner le SIAH en tant que mandataire de sa maîtrise d'ouvrage, et également en tant que maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération de travaux publics.

La convention précise que la mission du SIAH comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre ne donne pas lieu à rémunération.

Le conseil municipal, réuni le 03 novembre 2015, a voté pour la passation de cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIAH.

Les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales en dépenses chapitre 4581, article 458131 et eaux usées chapitre 4581, article 458148.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Mme Marie-Claude CALAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 03 novembre 2015 autorisant le Maire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 633 relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement, allée du Professeur Dubos,

Vu le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement, allée du Professeur Dubos à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement, allée du Professeur Dubos (opération n° 539-MOM-93) avec la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 633 relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement, allée du Professeur Dubos à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n°539-MOM-93),

CONVENTIONS ET AVENANTS

15 - Réhabilitation des réseaux d'assainissement, allée du Professeur Dubos à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539-MOM-93) - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 633

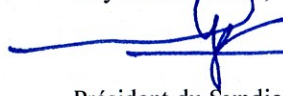
2 - **Prend acte que** les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 4581, article 458131 et eaux usées chapitre 4581, article 458148,

3 - **Prend acte que** la mission du SIAH, comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération,

4 - **Et autorise** le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à cette convention.

Bonneuil-en-France, le 17 décembre 2015

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

